



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

Inscription sur les listes électorales

Publié le jeudi 05 septembre 2019

À l'occasion des élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il semblerait que plusieurs électeurs aient été radiés, à tort, des listes électorales.

Ces radiations ont eu lieu à l'occasion de la mise en place du répertoire électoral national unique géré par l'INSEE.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, vous pouvez vous connecter sur : www.service-public.fr.

Si **vous avez été radié** par erreur ou si vous constatez une erreur d'état civil, vous devez vous réinscrire via internet, en fournissant un document justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Vous ne possédez pas de connexion internet :

Vous pouvez consulter la liste électorale depuis le service des formalités administratives (place de la Liberté).

Munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité au cas où une réinscription soit nécessaire.

Vous possédez une connexion internet et vous effectuez la démarche pour un proche :

Vous pouvez demander par mail à sfa@bandol.fr, une vérification des listes et une réinscription sur le répertoire unique en joignant un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Les changements d'adresse sur la commune peuvent être signalés aux services élections (rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville) ou par internet pour la mise à jour sur la liste électorale.



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

04 94 29 12 30

- [CONTACT](#)
- [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- [ACCUEIL](#)
- [MENTIONS LÉGALES](#)
- [ACCESSIBILITÉ](#)
- [PLAN DU SITE](#)
- [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
24 janvier



10.78 Km/h
87%
100 Km

Demain
25 janvier



7.54 Km/h
82%
99 Km

